

Notice de Stage

1. STAGES en MASTER 2 :

Les stages en Master 2 sont des **stages obligatoires** et donnent droit à des *crédits ECTS* dont la valeur varie selon la filière choisie. Ils ont lieu, en général, au cours du deuxième semestre de l'année universitaire.

MODALITES :

• STAGES EN FRANCE

Télécharger la Convention '**Stage en France**' (*sauf Monaco*) en cinq exemplaires.

La Convention de stage doit être signée par votre employeur et le responsable du Master 2 ou toute personne désignée pour être habilité(e) à signer la convention de stage.

Pour le **Master 2 'Droit et difficultés des entreprises'**, les conventions de stage doivent être obligatoirement signées par le Directeur : M. Le Corre.

Les conventions de stage doivent être ramenées au **Bureau des Stages** (au moins huit jours avant la date de début du stage) **avec obligation** :

- 1 certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours
- 1 attestation d'assurance de responsabilité civile à vos nom et prénom vous couvrant pendant la période du stage et pour les stages en entreprise.

• STAGES A L'ETRANGER

Télécharger la Convention '**Stages à l'étranger**' (*y compris Monaco*) en cinq ex. à rendre obligatoirement avec :

- 1 certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile à vos nom et prénom vous couvrant pendant la durée du stage et pour les stages en entreprise et à l'étranger.

Il est fortement conseillé de déposer ses Conventions de stage avant les huit jours.

- Pour les étudiants s'inscrivant au **CRFPA (Préparation au Concours d'Entrée à l'Ecole d'Avocats)**

Les stages à la préparation au Concours d'Entrée à l'Ecole d'Avocats peuvent être accomplis tout au long de l'année universitaire. Une inscription administrative est obligatoire pour l'année universitaire en cours. En effet, la convention de stage ne peut être délivrée que dans le cadre du statut « Etudiant ».

**Les Conventions de stage doivent obligatoirement être signées par Mme Fricéro,
Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires.**

2. STAGES en LICENCE et MASTER 1 :

Stages **non obligatoires**.

Ils ne donnent pas de crédits ECTS. Toutefois, ces Stages sont conseillés avant l'inscription en **Master 2**.

Les modalités pratiques sont les mêmes que ci-dessus.

Précisions autour de l'Assurance de Responsabilité Civile :

L'assurance de responsabilité civile est une assurance qui vous couvre dans le cadre de votre stage en cas de dommages matériels (bris de matériels) ou de dommages corporels. Elle peut être incluse dans votre assurance habitation. Dans ce cas, vos nom et prénom doivent être précisés sur l'Attestation d'Assurance Habitation ou de celui de vos parents, ainsi que la durée du stage. Il doit être mentionné que la responsabilité civile vous couvre pour les Stages en Entreprise.

Dans le cas où vous n'auriez aucune Assurance Responsabilité civile, les Centres de Sécurité Sociale Etudiante - LMDE et MEP - peuvent fournir cette attestation.